

Ajaccio, le 24 juillet 2015

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°2**

***Xylella Fastidiosa* : point sur les mesures d'urgence mises en œuvre**

Dès confirmation hier après-midi de l'identification d'un cas positif de *Xylella fastidiosa* sur des plants de polygale à feuille de myrte (*Polygala myrtifolia*) dans une zone commerciale de la commune de Propriano, les premières mesures du plan d'urgence ont été immédiatement mises en œuvre à la demande du Préfet de Corse-du-Sud :

- désinsectisation de la zone ;
- arrachage et destruction des plantes concernées ;
- lancement d'une enquête épidémiologique destinée notamment à déterminer l'origine des plants et leur date de plantation. **Des premiers résultats de cette enquête, il apparaît que les plants de polygale à feuille de myrte ont été achetés et plantés en 2010.**

Ces opérations, décidées dès connaissance de la présence de la bactérie, se sont terminées **ce matin**.

De nouvelles opérations sont programmées sur site ce soir et demain matin, conformément au plan d'urgence arrêté, qui touchent **un rayon de 100 mètres autour du lieu de la découverte de la bactérie** :

- **ce soir**, à partir de 20h30, une opération de désinsectisation élargie, menée par le Conseil départemental de la Corse-du-Sud, se déroulera sur ce périmètre. Le produit employé (deltaméthrine) n'a pas d'effet particulier aux doses utilisées, ni pour les personnes ni pour les animaux. Le temps de dispersion dans l'air est de quelques minutes seulement.
- **dès demain**, il sera procédé à l'abattage et à la destruction de l'ensemble des végétaux se trouvant dans ce même périmètre grâce aux moyens des forestiers-sapeurs du Conseil départemental de la Corse-du-Sud. Les végétaux présentant des signes suspects, ainsi que les espèces potentiellement hôtes de la bactérie, seront traités en premier lors de cette opération amenée à durer plusieurs jours.

\*

Par ailleurs, le Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) s'est réuni aujourd'hui pour échanger avec l'ensemble des représentants des filières sur la situation, et faire le bilan des actions relatives à la lutte contre *Xylella Fastidiosa* menées à l'initiative de l'Etat.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, de nombreux contrôles ont été effectués, qui ont permis de détecter cette semaine les végétaux contaminés :

- 362 inspections dans les ports (bateaux, professionnels, véhicules de particuliers)
- 73 visites en pépinières ou revendeurs
- et plus de 600 contrôles sanitaires sur de nombreux végétaux, en particulier aux abords des ports, ont été ainsi recensés.

124 prélèvements ont également été effectués par la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) à des fins d'analyses. Tous, à l'exception de celui réalisé dernièrement sur Propriano, se sont révélés négatifs.

Ces contrôles ont aussi donné lieu à des actions sur des végétaux jugés suspects, ou introduits en infraction avec l'arrêté préfectoral d'interdiction d'introduction, qui demeure naturellement en vigueur : quatre refoulements et 27 saisies-destructions, tant auprès de particuliers que de professionnels ont été relevés depuis mai 2015.

Le détail de cette action est disponible sur le site internet de l'Etat dans le département ([www.corse-du-sud.gouv.fr](http://www.corse-du-sud.gouv.fr)).

Enfin, tout particulier ou professionnel peut contacter le numéro vert mis en place à ce sujet, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30 :



**0800 873 699**

Les services de l'Etat, en lien avec les collectivités engagées dans le plan d'urgence, sont pleinement mobilisés pour détecter, éradiquer et prévenir la propagation de la bactérie *Xylella Fastidiosa* en Corse.